



**SERVICE
G.D.V.
O.D.P.
2020**

**GESTIONNAIRE DE VOIRIE (G.D.V.)
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (O.D.P.)**

**ASSURER LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC
DANS LE CADRE DES DEMANDES :**

- De placement de container, échafaudage, déménagement, camion (béton, livraison, ...)
- D'occupation temporaire à des fins commerciales
- De manifestations festives, sportives et culturelles

CENTRE ADMINISTRATIF



Rue de Courtrai, 63
7700 MOUSCRON



056 860 249



056 860 237



gdv@mouscron.be



08h00 - 12h00
13h30 - 17h00

INFOS PRATIQUES

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande auprès du service G.D.V. – O.D.P. au moyen du formulaire ad'hoc disponible sur le site internet de la Ville de Mouscron (www.mouscron.be)

A PROPOS DU SERVICE

Le service G.D.V. - O.D.P. a été créé de manière à :

- Assurer au maximum la sécurité des demandeurs, des usagers de la route (piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, automobilistes, ...)
- Permettre une meilleure coordination des différentes O.D.P. (travaux sur les réseaux, particuliers, festivités et commerces)
- Aviser les services d'urgences, de ramassages des immondices, transports en commun, etc ... (en cas de fermeture de rue ou de perturbations de circulation) et/ou riverains en cas de nécessité

DATE D'INTRODUCTION DE LA DEMANDE



Pour les occupations privées ou commerciales, la demande d'occupation doit être introduite par un dossier complet **8 JOURS PLEINS OUVRABLES AVANT** le début de l'occupation.

EXCEPTION POUR LES DEMANDES D'OCCUPATION UNIQUEMENT PRIVÉES : Vous devez introduire une demande **1 MOIS** avant le début de l'occupation **SI** l'occupation a une emprise de + de 500m² **OU** une fermeture de rue d'une durée supérieure à 7 jours calendriers



Un **dossier sans date** peut être introduit à l'avance à condition que la date exacte de l'intervention soit communiquée au Service au minimum **3 jours ouvrables au préalable** et ce, tout en respectant **le délai de 8 jours**



Pour les festivités, un dossier doit être introduit **1 MOIS AVANT** le début de l'occupation à des fins festives

EXCEPTION Pour les courses cyclistes, une demande doit être introduite **14 SEMAINES AVANT** le début de la manifestation



OCCUPATIONS À DES FINS PRIVÉES

Application d'une redevance d'occupation calculée en fonction de la durée et de la surface d'occupation

La redevance est d'application pour toute occupation à des fins privées de toute nature



MARIAGES, FUNÉRAILLES

8 places de parking sont mises à disposition **gratuitement** si la demande a été introduite dans les temps. Il est possible de réserver des emplacements supplémentaires moyennant une redevance par place

La redevance est d'application pour toute occupation lors des mariages et funérailles



OCCUPATIONS À DES FINS COMMERCIALES

Application d'une redevance d'occupation calculée en fonction de la durée, du lieu et de la surface d'occupation



OCCUPATIONS À DES FINS FESTIVES

Possibilité de redevance d'occupation complémentaire en fonction de la durée et de la surface d'occupation